

| Axe 5 | Agir collectivement en faveur des transitions

Action cadre

AC5.A1 – Accompagner les usagers au changement des modes de vie

► Orientation 1 : Accompagner les modes de vie [des habitants] vers plus de sobriété

Contexte et enjeux

Les perspectives climatiques ainsi que la situation internationale actuelle montrent les limites de notre modèle de société et nous impose un changement de comportement dans nos modes de vie quotidiens. La sobriété induite par la pénurie et l'augmentation des prix de l'énergie vient alimenter les arguments en faveur de la transformation énergétique et écologique de nos territoires.

La réduction de nos émissions de GES passe par la réduction de notre consommation d'énergie directe : notre chauffage (ou climatisation), nos équipements, nos déplacements, nos déchets et aussi indirecte notamment par notre consommation de produits manufacturés. Ces modes de vies doivent être réévalués à l'aune de la révolution sociétale qui s'annonce, afin d'en atténuer les impacts et faire en sorte que ces changements soient vécus positivement en leur donnant tous leurs sens. Dans cette perspective, les personnes et ménages les plus fragiles doivent être accompagnés d'une façon plus rapprochée.

Au travers la Maison de l'Habitat et du Développement Durable et de l'ALEC, les habitants sont sensibilisés, aux enjeux de sobriété énergétique dans leur logement, comme premier levier pour réaliser des économies d'énergie. La COP territoriale quant à elle constitue un espace d'animation territorial au sein duquel les participants sont sensibilisés aux enjeux du dérèglement climatique par une large variété de vecteurs (ateliers, conférences, fresques pour le climat, expositions, ...).

Animation Métropole Grand Nancy

Pilotage

Services associés

Direction du Climat et de la Transition Énergétique

Description et finalités de l'action cadre

Cette action, transversale, doit adresser de manière systémique tous les aspects de la société et atteindre l'ensemble des acteurs du territoire. Elle doit montrer qu'une autre vie est possible et désirable dans un monde plus sobre en énergie. Pour ce faire, la métropole doit mettre en place les dispositifs de sensibilisation, d'accompagnement, de formation, adaptés à chaque type d'acteur.

Mesure 1 : Créer une « maison de la transition » permettant d'informer, sensibiliser, fédérer et accompagner les usagers du territoire

La collectivité a besoin, pour s'engager dans cette démarche de transition, d'embarquer avec elle le plus grand nombre d'usagers du territoire. Pour cela, les données et informations sur les thématiques climats, air et énergie dans l'ensemble des secteurs doivent être disponibles de manière simple et intuitive à n'importe quel habitant de la métropole. Ainsi, il devient nécessaire d'opérer une véritable montée en puissance de l'actuelle MHDD, un lieu de référence pour tous, sous la forme d'un guichet unique bénéficiant d'une grande lisibilité, en travaillant sur la visibilité de son implantation, un plan de communication soutenu et des relations renouvelées avec les communes en contact avec les usagers.

Cette « maison des transitions » devra faciliter à tous les grands nancéiens et au-delà, l'accès aux dispositifs et aux ressources liées aux questions climat air énergie. Grâce à une coopération renforcée entre toutes les directions concernées de la Métropole, ces ressources seront d'une grande diversité, balayant les différents secteurs. La Maison des transitions devra permettre d'apporter des informations sur les aides existantes et disponibles en fonction de chaque type d'interlocuteur et des liaisons devront être faites vers les différents acteurs de chaque domaine (métropole, département, région, ALEC, ANAH, associations). Pour faire vivre cette maison, des animations seront proposées tout au long de l'année, en invitant des acteurs à venir démontrer leurs activités, en proposant des expositions, des conférences...

Une cellule « R&D » pour innover sur la base de travaux en psychologie sociale pourrait venir à terme renforcer le dispositif. Afin de s'assurer de l'accès de ce guichet unique à l'ensemble des citoyens du territoire, une déclinaison mobile sera mise en place dans chaque commune de manière récurrente afin de permettre à tous d'accéder à ces informations.

Pilote

DCTE

Partenaires

Alec, MHDD, Asso, communes (CCAS), directions à identifier (Maison du Vélo, DEA, Déchets, Ecologie Urbaine...)

Mesure 2 : Appuyer le déploiement d'outils et dispositifs d'accompagnement au changement de comportement

Outre le guichet unique développé à travers la « maison de la transition », la Métropole se doit, dans un second temps, de structurer un réseau d'acteurs permettant d'accompagner les citoyens et les acteurs économiques dans le changement de mode de vie et de consommation et ce afin d'amplifier le changement.

En premier lieu il s'agira d'identifier les acteurs du territoire susceptibles de contribuer et de les engager collectivement. L'ensemble des politiques de transition portées par la métropole seront appuyées par des programmes de sensibilisation, d'information ou de formation. Ces derniers pourront être établis en collaboration avec différentes instances locales telles

que les communes ou les associations d'éducation populaire, afin d'être au plus proche des personnes à accompagner dans l'ensemble du territoire.

Une panoplie d'outils pourra être déployée et prendre des formes différentes en fonction des publics ciblés. Une recherche active des dispositifs éprouvés dans d'autres collectivités est à entreprendre afin d'étudier la pertinence de leur mise en place localement. Pour atteindre la société civile il semble pertinent de multiplier les actions de proximité (conférences/projections débats, ateliers, sensibilisations lors d'événements culturels et festifs), et d'accompagner les acteurs associatifs et culturels locaux qui ont développé une expertise en la matière (relais de communication, mise à disposition de moyens d'impression, prêts de salles ou de matériels, financement). Concernant la consommation : limiter la publicité via le RLPI.

Des solutions alternatives seront promues en direction des entreprises par les zones ATP. Celles-ci sont développées dans les actions cadre 2 et 3 (Plan de mobilité, Economie Circulaire, Bilan Carbone, Ecologie Industrielle...). Les entreprises seront aussi sensibles à des mesures visant à faciliter la collecte et le tri des déchets, à proposer des formations sur site ou des diagnostics gratuits. La métropole pourra également les inciter à compléter la prise en charge des titres de transports et proposer un « forfait mobilités durables » pour les employés optant pour une mobilité alternative.

<i>Pilote</i>	DCTE	<i>Partenaires</i>	Communes, MJCs, Asso, Kepos, ATP
---------------	------	--------------------	----------------------------------

Mesure 3 : Développer des initiatives de partage, d'échange et de valorisation de comportements sobres

Identifier les initiatives vertueuses déjà en place sur le territoire est nécessaire, afin d'une part de les mettre en valeur et d'autre part de susciter une dynamique envers d'autres acteurs. Pour cela, il est nécessaire de se donner les capacités de repérer les bonnes pratiques et de les valoriser.

Ainsi, les dispositifs à déployer seront:

- ▶ Une veille active des initiatives permettant d'identifier les pratiques de sobriété existantes sur le territoire
- ▶ La mise en place d'un réseau d'acteurs engagés dans la promotion de la sobriété
- ▶ La mise en place d'un système de valorisation, d'échange, de diffusion des pratiques pouvant s'appuyer sur :
 - Une communication métropolitaine régulière sur les initiatives (avec appel à articles)
 - Des visites sur site avec les acteurs concernés
 - Des conférences ou tables rondes avec des acteurs « exemplaires » d'autres territoires
 - Des événements festifs récurrents et itinérants susceptibles d'attirer le plus grand nombre pour démontrer le caractère désirable et social des comportements sobres.

<i>Pilote</i>	DCTE	<i>Partenaires</i>	Asso, CCI
---------------	------	--------------------	-----------

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
▶ A définir	▶ A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs et impacts	Indicateurs de suivi
▶ 6 actions de proximité par an en lien avec les communes ▶ 2 opérations de communication par an	▶ Nombre de personnes touchées ▶ Nombre d'action de proximité ▶ Nombre d'entreprises touchées ▶ Nombre d'opération de communication

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028
MHDD : Identification des besoins, des dispositifs à mettre à disposition	Réorganisation	Montée en puissance de la « Maison des Transitions »			
	Sensibilisation aux changements de comportement				
	Valorisation de la sobriété				

► Orientation 2 : Rendre les acteurs du territoire contributeurs à la dynamique de transition écologique et énergétique

Contexte et enjeux

C'est à l'échelle locale que s'activent les principaux leviers de réduction des émissions de GES, des polluants atmosphériques et des consommations énergétiques. Le changement de comportement des acteurs publics, des entreprises, des associations et des personnes individuelles est déterminant pour mettre en œuvre les actions qui contribueront à relever le défi du changement climatique. D'où l'importance de sensibiliser et former les acteurs sur les enjeux de la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire, ainsi que sur le rôle clé qu'ils peuvent jouer, au niveau collectif et individuel.

De nombreuses actions sont déjà portées sur le territoire métropolitain. La Métropole du Grand Nancy a souhaité accompagner l'élaboration de son PCAET avec la mise en place d'une COP Territoriale, espace de sensibilisation, d'échange et de dialogue. Elle a également déployé des « COPCast », podcast allant à la rencontre des habitants pour partager des bonnes pratiques, initiatives et inspirer sur les sujets de transition. Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, la Métropole souhaite pérenniser ses engagements.

Description et finalités de l'action

L'objectif est de proposer un programme de sensibilisation et formation de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, agents, acteurs socio-économiques, citoyens, jeunes publics) aux enjeux locaux des transitions.

Assurer une formation continue des élus et agents de la Métropole

L'adoption de pratiques plus vertueuses doit être accompagnée afin qu'elle ne soit pas vécue comme une contrainte s'imposant aux élus et agents dans l'exercice de leur fonction, dans une approche descendante, mais bien comme la participation à une dynamique globale inscrivant la collectivité sur une trajectoire d'exemplarité. Ainsi, il s'agira de développer un véritable programme de formations aux enjeux de transition écologique et énergétique, afin d'éclairer les choix et les actions de la collectivité. Pour cela, seront proposés :

- Des conférences scientifiques et pédagogiques permettant la mise en perspective des enjeux climatiques avec les politiques publiques territoriales.
- Organisation de temps d'information, d'animations, visites, ateliers, quizz, exposition de façon régulière et à l'occasion de journées/semaines thématiques ;
- Intégration au plan de formation annuel de formations ciblées sur ces thématiques et adaptées selon les publics (achats publics durables, éco-conduite, prévention des déchets, ...)
- Diffusion et valorisation des bonnes pratiques (énergie, eau, déchets, numérique, ...) afin de développer le partage de connaissances et savoir-faire
- Introduire des compétences CAE dans les fiches de postes et les critères de recrutement

Former les acteurs du territoire

Pour réussir l'atteinte des ambitieux objectifs qu'elle s'est fixé au sein de son PCAET, la Métropole de Nancy devra s'appuyer sur toutes les forces vives du territoire. Pour cela, la Métropole du Grand Nancy souhaite proposer des actions à destination de l'ensemble des parties prenantes du territoire, au travers une programmation ambitieuse sur les enjeux de transition écologique et énergétique. La Métropole proposera ainsi, chaque année, un programme de formation dédié à chacune des cibles : collectivités, entreprises, citoyens, jeunesse. Dans le prolongement de la COP Territoriale, un dispositif de participation et d'animation sera co-construit avec les parties prenantes du territoire, pour permettre à l'ensemble des acteurs du territoire de s'engager aux côtés de la Métropole.

Pilote

DCTE

Partenaires

DUEU (formation Bâti), UL, RH, Kepos, Associations

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement

- A définir

Budget d'investissement

- A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs

- Développer un programme de formation métropolitain
- Mobiliser 100% des élus et agents au travers une formation

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations dispensées
- Nombre d'élus et agents formés
- Nombre d'actions envers les autres acteurs

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Identification de partenaires, création du programme de formation					
	Formation de l'ensemble des Elus				
	Formation de l'ensemble des agents				
	Actions récurrentes à destination des autres publics				

Action complémentaire

AC5.C2 - Intégrer les objectifs de transition écologique et énergétique du PCAET dans le cadre de l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

- **Orientation 3 : Garantir une gouvernance transparente pour le pilotage du plan climat et favoriser l'amélioration continue**

Contexte et enjeux

Apparu pour la première fois en 2014, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) trouve aujourd'hui écho avec les nouvelles dispositions de l'article L.3-1 du code de la commande publique qui prévoit que la « commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ». Ainsi les dispositions des articles L.2111-3 et D.2111-3 du code précité, dans leur nouvelle version introduite par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite Climat et Résilience et entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2023, font obligation pour les acheteurs publics d'adopter un tel schéma dès lors que le montant annuel de leurs achats (dépenses d'investissement et de fonctionnement) est supérieur à 50 millions d'euros hors taxes.

Depuis plusieurs années, la Métropole du Grand Nancy prend en compte les objectifs de développement durable dans le cadre de sa commande publique ; toutefois, ces actions demeurent sporadiques, ne sont parfois pas toutes centralisées, délicates à mesurer et ne sont pas valorisées. S'agissant de la transition écologique, pour l'année 2021, 34% des marchés publics notifiés par la Métropole du Grand Nancy comportaient une considération environnementale (clause du contrat ou critère de jugement des offres).

Description et finalités de l'action

Le SPASER apparaît comme une déclinaison opérationnelle des objectifs et ambitions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Au-delà des obligations réglementaires, il devient indispensable suite aux crises des matériaux et de l'énergie et dans la continuité du plan de sobriété et de solidarité. Il consacre la reconnaissance de l'achat public comme objectif du projet d'administration mais également de la commande publique comme un levier en matière de transition écologique, de solidarité mais également de structuration des filières et de soutien aux opérateurs économiques du territoire.

Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

Le SPASER constituera ainsi une véritable feuille de route en la matière, selon les objectifs fixés dans le PCAET, sera le fil conducteur d'une politique d'achat ciblant les segments d'achat prioritaires et permettra de mesurer, quantifier les bénéfices d'une telle prise en compte. Du double objectif de la Mission Achat mutualisée entre la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, que sont la structuration et le développement d'une fonction Achats au sein des deux entités et du développement de l'achat public responsable, durable, le SPASER constitue un outil indispensable à leur atteinte.

L'adoption d'un tel schéma apparaît d'autant plus pertinent qu'il permettra de donner un cadre aux multiples obligations (selon des échéances plus ou moins proches) issues de divers textes s'imposant aux collectivités territoriales. Le SPASER de la Métropole du Grand Nancy sera élaboré tout au long de l'année 2023 pour une mise en œuvre souhaitée pour l'année 2024.

Création d'un Observatoire métropolitain des données de l'achat public

Dans un souci de transparence, la Métropole du Grand Nancy souhaite développer un observatoire de suivi et d'évaluation de sa politique d'achat. Cet outil de recensement économique de la commande publique permettra à la Métropole de mieux évaluer ses impacts sociaux, environnementaux et économiques, de favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande pour ajuster les besoins en matière de construction, de formation professionnelle, d'offre de transports...

Pilote

Direction Assistance Juridique Et De La Commande Publique Et Assemblée
Mission Achat et groupe projet SPASER

Partenaires

Direction Climat et Transition Énergétique
Directions « pilotes » du projet (MGN/VDN)
Ensemble des Directions réalisant des achats pouvant répondre aux objectifs du SPASER (MGN / VDN) et Directions Administratives et Financières (DAF) pour les achats inférieurs à 90k€ H.T. (MGN)

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement

- A définir

Budget d'investissement

- A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs

- Adopter le SPASER métropolitain
- Augmenter la part des achats responsables

Indicateurs de suivi

- État d'avancement du projet selon présentation Copil
- Indicateurs présents dans le SPASER

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration	Mise en œuvre		Publication et Bilan	Mise en œuvre	
	Création de l'observatoire	Collecte des données			

- *Orientation 3 : Garantir une gouvernance transparente pour le pilotage du plan climat et favoriser l'amélioration continue*

Contexte et enjeux

L'un des enseignements de la concertation est que les acteurs du territoire prônent une transformation articulée sur un changement de paradigme, positionnant la sobriété au cœur de la stratégie territoriale. Elle est perçue comme un levier « sans regret », en ce sens qu'elle ne possède aucun risque d'engendrer des impacts négatifs dans le futur. Il a été souligné qu'elle doit s'appliquer de façon systémique, dans une vision élargie des enjeux, non pas uniquement à l'échelon territorial mais bien dans une approche « bilan carbone ». Si elle demande un engagement de chacun, la sobriété doit s'organiser collectivement pour que la réduction de nos usages énergétiques devienne un véritable choix. En ce sens, la sobriété doit s'anticiper pour être un vecteur d'amélioration du cadre et de la qualité de vie sur le territoire du Grand Nancy, et non pas une contrainte subie par la population.

La Métropole se veut exemplaire dans le pilotage et l'animation d'un modèle territorial vertueux en matière de transition énergétique et écologique afin d'être la cheffe de file d'une démarche environnementale et de justice sociale. La Métropole du Grand Nancy a présenté en Conseil métropolitain du 29 septembre 2022, un plan de sobriété et de solidarité consistant à :

- réduire de 10 % la consommation énergétique métropolitaine
- protéger les Grands Nancéiens les plus fragiles
- garantir le fonctionnement des services publics

Ce plan de sobriété et de solidarité constitue une première réponse d'urgence dans un contexte de crise, qui permet à la fois d'accélérer la diffusion de bonnes pratiques au sein de l'administration et de les inscrire dans une ambition de sobriété plus globale à moyen et long terme. Ceci trouve écho, dans la démarche d'amélioration continue, portée par la Métropole du Grand Nancy, inscrite dans la démarche TETE-CAE depuis 2014. Programme de management et de labellisation de l'ADEME, il accompagne les collectivités dans leurs politiques climat-air-énergie en les évaluant à l'aide d'une série d'indicateurs.

Description et finalités de l'action

L'objectif de cette action est de faire infuser les principes de sobriété dans l'ensemble des politiques publiques et activités de la Métropole du Grand Nancy. Le plan de sobriété adopté en septembre 2022 a permis de poser les fondations d'une stratégie métropolitaine de sobriété. Dans cette perspective, la Métropole du Grand Nancy propose d'organiser avec l'ensemble des parties prenantes de l'administration une mobilisation collective pour participer à l'effort général de sobriété.

Organiser la culture de la sobriété au sein de l'administration

Issu d'un travail d'approfondissement du plan métropolitain de sobriété et de solidarité (PMSS), le plan de sobriété d'administration permettra de mesurer la contribution de l'ensemble des directions métropolitaines.

Ce plan doit considérer les politiques en cours, il a vocation à capitaliser le travail réalisé, intégrer les actions engagées et les compléter autant que nécessaire afin de décliner des orientations et un premier plan d'actions concret et priorisé sur 3 ans, à horizon de la première phase du PCAET et échéance du BEGES.

Dans ce but la Métropole s'est attachée à réaliser un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) « Patrimoine et Services ». Celui-ci a permis de poser les éléments de diagnostic et d'élaborer une feuille de route opérationnelle pour les 3 années à venir. Il constitue l'outil de pilotage de la stratégie d'exemplarité de la Métropole. En s'appuyant sur les données sectorielles issues du BEGES et de celles de TETE-CAE, il s'agit de travailler avec les agents afin de réduire les émissions de GES induites services par services. Les agents auront au préalable été sensibilisés et formés aux enjeux de transition écologique et énergétique, et plus spécifiquement de la sobriété (cf. action complémentaire 5.1). Ce premier socle, devra notamment permettre de consolider la diffusion des éco-gestes, de réduire et mieux trier les déchets produits par les services et de renforcer la consommation responsable des agents.

Il doit également anticiper sur l'avenir en mettant en place une évaluation environnementale du budget, comme véritable outil d'aide à la décision et intégrer les critères Climat Air Énergie dans les délibérations. Ces enjeux doivent par ailleurs être introduits dans les fiches de postes et les critères de recrutement.

Pour être opérationnel, le plan intégrera un dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation. Il définira les moyens nécessaires pour son animation. Une fois validé, ce plan d'action sera déployé par chacune des directions. Piloté par le pôle Ressources de la Métropole il fera l'objet d'un bilan annuel permettant de dresser les perspectives pour ajuster les actions engagées.

Mettre l'accent sur la sobriété numérique

Selon l'ADEME, 4% des émissions mondiales de GES sont dues au numérique ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2025. Pour sensibiliser agents et élus sur l'empreinte carbone des usages du numérique la Métropole peut suivre les recommandations de l'ADEME :

- Conserver ses équipements le plus longtemps possible
- Entretenir ses appareils

- Des bonnes pratiques pour une connexion bien dimensionnée
- Limiter le poids et le parcours des données.

Ces actions sont d'ores et déjà relayées par la MHDD. En outre la diffusion des outils collaboratifs proposés par la DSIT doit être accéléré et accompagné des formations nécessaires afin d'optimiser l'acceptation des agents. D'autre part la DSIT propose, pour donner une nouvelle vie au matériel informatique, la mise en œuvre d'un marché matériel d'ordinateur de "seconde main" et d'un stock de matériels reconditionnés cessibles.

Renforcer la sobriété dans la mobilisation de la ressource en eau

Suivi quotidien du réseau de distribution, mise en œuvre de programme de recherche de fuites, remplacement régulier des compteurs d'eau, renouvellement des réseaux, récupération des eaux de pluie, information des abonnés aux bons gestes pour économiser l'eau : la Métropole investit massivement afin de préserver la ressource en eau.

Pour aller plus loin dans cette logique, le Grand Nancy va intensifier ses efforts de sensibilisation des usagers sur leurs consommations d'eau notamment via le déploiement du radio relevé permettant demain de mettre régulièrement à disposition de chaque abonné ses données de consommation pour l'inciter à réduire ses consommations, l'alerter rapidement de fuites et surconsommations. D'ici 2024, la Métropole du Grand Nancy vise à remplacer l'ensemble des compteurs d'eau pour les rendre compatibles avec ce dispositif. Un suivi régulier des consommations et des incitations à la sobriété des usages seront proposés. En cas de fuite ou de consommation « anormale », ils seront prévenus rapidement afin d'éviter des pertes importantes d'eau.

Par ailleurs, afin de renforcer l'action métropolitaine en matière de sobriété de consommation de la ressource en eau, une étude de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Maxéville et de vidange des piscines va être engagée. Elle devra déterminer de la faisabilité de ce projet

Pilote

DEA, DSIT, Pole Ressource

Partenaires

Service de prévention des déchets, MHDD, l'ensemble des directions

Moyens et ressources

Budget de fonctionnement

- A définir

Budget d'investissement

- A définir

Objectifs et indicateurs

Objectifs

- 100% des fiches de poste pourvues de critères climat air énergie.
- Obtenir le label TETE-CAE 5 Etoiles

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de radio-relevés déployés
- Augmentation du rendement du réseau
- Volume (en m3) d'eau recyclé / an
- % de fiches de poste adaptées
- Indicateurs CAE, BEGES
- Nombre de délibération évaluées
- Durée de vie du matériel informatique

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration du Plan d'Administration Exemple		Déploiement et mise en œuvre			
Sobriété numérique					
Sobriété dans la ressource en eau					